DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Indonésie / Bali | Socio-culturel (stage, etc)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays. **Cela ne peut pas être un passeport d'urgence vert**.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Copie d'une attestation d'assurance séjour :** Couvrant les frais médicaux et de rapatriement pendant le séjour. Le pays de destination et les dates de séjour doivent figurer sur l'attestation.
RapideVisa peut vous fournir une assurance Axa reconnue par l'ambassade, à partir de 27€ seulement pour 30 000 € de couverture en frais médicaux. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous joindrons l'attestation à votre dossier après sa réception, et nous vous la transmettrons avec votre commande.

☑ **Supplément selon le motif de votre séjour :**

Pour un stage :
* 1 Copie de la convention de stage lisible dûment signée par les parties.
* 1 Copie de la lettre d'acceptation de la société d'accueil en Indonésie, avec tampon et signature.
* 1 Copie du registre du commerce de la société d'accueil (SIUPP).
* 1 Copie de la carte d'identité du sponsor / gérant de la société d'accueil en Indonésie.
* 1 Copie d'Attestation de non embauche par la société, avec tampon et signature.
* 1 Copie telex autorisation de l'immigration index « 211 » si séjour dépasse les 60 jours, demandée ici par le sponsor auprès de service de l'immigration à Jakarta.

Pour une visite sociale, humanitaire, religieuse :
* 1 Copie de lettre de mission de l'organisme français, avec tampon et signature.
* 1 Copie du Kbis de l'organisme francais moins de 3 mois.
* 1 Copie de Lettre d'invitation de la société indonésienne, avec tampon et signature.
* 1 Copie des statuts de l'organisation d'accueil.
* 1 extrait de Casier judiciaire vierge, daté de moins de 3 mois.
* 1 copie de la carte d'identité du sponsor.
* 1 copie du telex autorisation de l'immigration index « 211 » si le séjour dépasse les 60 jours, demandée ici par le sponsor auprès de service de l'immigration à Jakarta.

Pour une visite amicale:
* 1 lettre d'invitation EN ORIGINAL du sponsor en Indonésie signée sur un timbre fiscal de 6000 roupies (materai Rp. 6000,-), obligatoirement signée et tamponnée par le chef du village/banjar/RT-RW où habite le sponsor avec la copie de la carte d'identité

du sponsor.
OU
* 1 Copie de la lettre d'invitation + copie pièce d'identité du sponsor + état financier du sponsor + profession
* 1 Copie telex autorisation de l’immigration index « 211 » si le séjour dépasse les 60 jours, demandée ici par le sponsor aupres de service de l’immigration à Jakarta.